



BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE

LES METIERS

Travail en institut de beauté

L'AFFECTATION

Après un C.A.P. d'esthétique la formation se déroule en apprentissage. Il faut donc trouver un patron qui accepte de signer un contrat d'apprentissage.

L'âge limite est 26 ans

La préinscription dans la section d'apprentissage du lycée se demande avec :

- Une lettre de motivation
- Les bulletins scolaires
- La lettre d'engagement de l'employeur.

Pour tous renseignements contacter le chef de travaux Monsieur Michel

LES ETUDES

Deux années d'apprentissage.

L'enseignement comprend 800 heures sur deux ans. L'alternance comporte 13 semaines au lycée chaque année selon un planning établi en début d'année.

POURSUITE D'ETUDES

La finalité du Brevet professionnel est l'insertion dans la vie active.

EQUIPEMENT ET TENUE

L'apprenti devra avoir la tenue et le matériel nécessaire à l'enseignement. La région fournit des aides diverses aux apprentis.